Enseignement religieux : un plus pour l'enfant

Marc Larchet

Carrefour d'Alsace (01 septembre 2016)

Au milieu de toutes les exigences de la rentrée, une ne doit pas être prise à la légère. Nos enfants, petits-enfants, du primaire au lycée, vont recevoir, parmi les nombreux documents à signer, une demande d'inscription au cours d'enseignement religieux. Pour certains, l'attachement à cette ouverture sur la connaissance religieuse ne fait pas de doute et la demande de participation est vite renvoyée. Pour d'autres familles, le débat s'ouvre : est-ce bien utile, qu'est-ce que cela apporte ?

L'heure est venue de ne plus tergiverser. Au moment où le gouvernement attend la synthèse des consultations entreprises par les recteurs de Strasbourg et de Nancy auprès des autorités religieuses mais aussi des parlementaires et élus territoriaux pour, éventuellement, remettre en question, à la rentrée 2017, l'heure d'enseignement religieux dans le socle des 24 heures obligatoires du programme du primaire, l'inscription au cours de religion affirme l'importance pour un enfant de découvrir la place de Dieu dans la vie des Hommes.

Aujourd'hui, cette spécificité alsacienne et mosellane, héritée de l'histoire mouvementée de la fin du XIXe siècle, s'avère une exigence pour notre société du XXIe siècle. Il est en effet souhaité la création, en France, d'un enseignement du fait religieux dans les programmes de l'Éducation Nationale, constatant les effets catastrophiques du manque de culture religieuse. Mais nous observons aussi que de nombreuses entreprises organisent des cours de management sur le fait religieux, que les 30-50 ans sont de plus en nombreux à chercher des formations autour du sens et de la vie spirituelle.

Nous avons, en Alsace, la chance d'avoir une expérience incomparable, portée par des professionnels de qualité, formés, salariés du rectorat, soucieux de proposer un espace original de connaissances, d'échanges et de réflexions complémentaires aux autres enseignements. L'argument des défenseurs d'une laïcité dure qui remet en question l'exercice de la liberté religieuse et qui exige du gouvernement le passage de l'heure de religion obligatoire à une 25e heure optionnelle, est de s'apitoyer sur la perte de 180 heures par an de matières générales pour l'enfant alsacien. Or les derniers résultats du bac montrent que le taux de réussite des élèves en Alsace est nettement supérieur à la moyenne nationale, 86.4% pour 79.6% avant les oraux de rattrapage. Il n'y a donc pas un manque d'apprentissage qui pénaliserait les jeunes Alsaciens. Au contraire, nous pouvons estimer que suivre le cours de religion ouvre l'enfant à mieux découvrir la société, son histoire, à mieux comprendre l'importance de l'altérité, à apprendre à vivre ensemble dans le respect des différences.

Là encore, l'expérience alsacienne de dialogue interreligieux, d'échanges pacifiés entre les autorités publiques et les responsables religieux, témoigne du bien-fondé d'une laïcité ouverte, qui fait participer les familles religieuses à la réflexion sur les choix à prendre pour édifier une société plus apaisée.

Cet apprentissage démarre sur les bancs de l'école. Alors, n'hésitez plus, encouragez vos enfants à suivre cet enseignement, témoignez autour de vous de ses bienfaits. L'augmentation du pourcentage du nombre d'enfants inscrits au cours de religion en 2016-2017 sera le meilleur argument pour qu'aucune disposition ne soit prise à l'encontre de la poursuite de l'enseignement religieux à l'école. Éduquer, c'est aider l'enfant à découvrir toutes les facettes de la vie pour qu'il puisse y trouver, pas à pas, le sens de son existence. L'heure de religion à l'école y contribue grandement.